

Avis public

Les aimants de certains masques pour le traitement des troubles du sommeil de Philips Respironics peuvent entraîner de graves blessures chez certaines personnes

Philips, Fabricant d'appareils pour le traitement de l'apnée du sommeil, a annoncé en septembre 2022 une mise à jour au niveau des contre-indications et avertissements existants en lien avec des masques de thérapie du sommeil contenant des attaches de harnais magnétiques.

Cette mise à jour consiste à informer **les personnes qui ont des dispositifs métalliques implantés ou des objets métalliques dans le corps qui peuvent être affectés par des aimants ou les personnes se trouvant à proximité d'elles.**

Pour les gens n'étant pas concernées par de tels dispositifs, il n'y a aucun risque avec les masques et les patients peuvent continuer à en faire usage.

Les Masque de la compagnie Resmed et Fisher & Paykell ne sont pas concerné par ce rappel.

Selon cette mise à jour, l'utilisation de ces masques sont contre-indiquée pour :

- Les patients
- Les membres de leur famille
- Le Personnel soignant
- Le partenaire de lit

Si c'est dernier se retrouve à proximité et qui ont des dispositifs implantés qui pourrait être affectés par des aimants :

- Stimulateurs cardiaques
- Défibrillateurs cardioverters implantables
- Neurostimulateurs

- Implants métalliques magnétiques / électrodes / Valves placés dans les membres supérieurs, le torse, ou plus haut (Cou et tête)
- Les shunt LCR (Liquide céphalo rachidien) (p.ex., shunt VP (Ventriculo-péritonéal)
- Clips d'anévrisme
- Spirales emboliques
- Dispositifs d'interruption du flux intravasculaire dans les anévrismes intracrâniens.
- Les plaques crâniennes métalliques, les vis, les couvertures de trou de trépan et les dispositifs de substitution osseuse
- Les éclats métalliques dans l'œil
- Les implant oculaire (p. ex., implants pour le glaucome, implants rétinien)
- Certaines lentilles de contact en métal
- Les implants destinés à rétablir l'audition ou l'Équilibre et dotés d'un aimant (tels que les implants cochléaires, les appareils auditifs à conduction osseuse implantés et les implants auditifs du tronc cérébral)
- Attaches magnétiques pour prothèses dentaires
- Les pinces gastro-intestinales métalliques
- Les stents métalliques (p. ex., Anévrisme, coronaire, trachéobronchique, biliaire)
- Les ports et pompes implantables (p. ex., pompes à insuline)
- Stimulateurs du nerf hypoglosse
- Dispositifs indiqués comme dangereux pour la RM (résonance magnétique)
- Implant métalliques magnétiques non étiquetés pour la RM ou dont la sécurité dans un champ magnétique n'a pas été évaluée.
- Les stimulateurs du nerf hypoglosse
- Dispositifs indiqués comme dangereux pour la RM (résonance magnétique)
- Implants métalliques magnétiques non étiquetés pour la RM ou dont la sécurité dans un champ magnétique n'a pas été évaluée.

“Santé Canada informe les patients que les masques visés par l'avis ne devraient pas être utilisés par des patients s'ils, ou si une personne se trouvant près d'eux (p. ex. membre du foyer, soignant ou partenaire de lit), ont l'un des dispositifs médicaux ou objets métalliques implantés énumérés ci-dessous. Pour les patients qui ont d'autres dispositifs médicaux ou objets métalliques implantés non énumérés dans la liste ci-dessous qui pourraient être perturbés par des aimants, le fabricant les met en garde que les masques visés doivent être gardés à une distance d'au moins six (6) pouces (environ 15 cm) de tout dispositif médical ou objet métallique.”

Santé Canada : <https://recalls-rappels.canada.ca/fr/avis-rappel/aimants-certains-masques-pour-traitement-troubles-du-sommeil-philips-respironics>